

2023-07-14  
2023-1660

La présente étiquette a été modifiée conformément à les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

# INSECTICIDE CONTRE INSECTES VOLANTS I B

INSECTICIDE SOUS PRESSION

DOMESTIQUE

POUR USAGE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR

Pour usage intérieur dans les bâtiments et pour usage extérieur autour des bâtiments et des structures pour tuer les mouches, les moustiques, les guêpes, les frelons et les araignées

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrine.....	0,40%
Butoxyde de pipéronyle.....	1,93%

NO. D'HOMOLOGATION 19748

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET \_\_\_\_\_ GRAMMES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER



EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE



EXPLOSIF



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
U.S.A.  
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

## **MODE D'EMPLOI :**

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

## **POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS :**

Comment appliquer: **USAGE INTÉRIEUR : APPLIQUER UNIQUEMENT DANS LE CADRE D'UN TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT.** Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Pour tuer les mouches, les moustiques, les guêpes, les frelons et les araignées : Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. En tenant la canette à la verticale à bout de bras, pulvériser vers le haut en effectuant des mouvements de balayage en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond et les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. **NE PAS dépasser 3 secondes de pulvérisation par 30 m<sup>3</sup> d'espace.** Quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 30 minutes, puis aérer pour 30 minutes avant de rentrer. Après la ventilation, nettoyer les insectes morts.

## **POUR USAGE EXTÉRIEUR AUTOUR DES BÂTIMENTS :**

Pour tuer les mouches, les moustiques, les guêpes, les frelons et les araignées : appliquer uniquement lorsque l'air est calme et qu'il fait moins de 32°C. Tenir la canette à la verticale à bout de bras avec la buse en direction éloignée de soi. Diriger le jet de vaporisation vers le haut avec un mouvement continu vers tous les endroits où les insectes se rassemblent, y compris sous les avant-toits, autour des arbustes, autour des balcons et d'autres endroits. **NE PAS dépasser 15 secondes de pulvérisation par 30 m<sup>2</sup>.**

**MISES EN GARDE :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter l'inhalation du jet de vaporisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après l'application. **CONTENU SOUS PRESSION.** **NE PAS** placer dans l'eau chaude ni près de radiateurs, de cuisinières ou d'autres sources de chaleur. **NE PAS** percer ou incinérer le contenant ou l'entreposer à des températures dépassant 50°C. **NE PAS** vaporiser dans ou près de flammes nues ou d'étincelles.

## **Limitations d'utilisation pour toutes les utilisations**

**NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que les pulvérisations se soient déposées après un traitement de l'espace intérieur.

**NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.

**NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités.

Utilisation à l'intérieur : Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

Utilisation à l'extérieur : NE PAS appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes). NE PAS APPLIQUER sur aucun plan d'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**PREMIERS SOINS** : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion accidentelle, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

L'exposition de la peau peut entraîner des sensations passagères (picotements, sensation de brûlure, démangeaisons, engourdissement). L'exposition pourrait aussi entraîner les symptômes suivants : des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des maux de tête ou des étourdissements.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES** : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

**ENTREPOSAGE** : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION** : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse afin de relâcher toute la pression résiduelle. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Ne pas percer ou incinérer. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires

Numéro de téléphone d'urgence: Pour des renseignements concernant les urgences médicales ou les accidents mettant en cause des pesticides, composez le **1-888-740-8712**.